



Klarsen annonce la résolution amiable de son litige avec la société PADAM

Klarsen (FR0011038348, ALKLA) annonce la **conclusion d'un protocole d'accord mettant un terme à l'ensemble des litiges l'opposant à la société PADAM**.

Le **premier actionnaire de la Société** s'est porté acquéreur de l'intégralité de la créance détenue par PADAM sur Klarsen. Cette acquisition est assortie d'un abandon de créance de 882 000 € au bénéfice de la Société, en application du protocole intervenu entre Klarsen et PADAM.

Le Tribunal de Commerce de Bordeaux a constaté son dessaisissement ce **22 juillet 2026**, suite au désistement de PADAM de l'assignation en redressement judiciaire engagée par elle contre Klarsen, Klarsen ayant accepté ce désistement d'instance et d'action.

En application du protocole intervenu entre les parties, la société PADAM a donné instruction au Commissaire de Justice mandaté de procéder à la mainlevée de l'ensemble des mesures d'exécution intervenues ; en outre, les parties se désistent réciproquement de toutes les instances et actions qui les ont opposées.

Cette issue amiable permet à Klarsen et à ses filiales de tourner la page du contentieux qui les opposait à PADAM à la suite de l'acquisition des titres d'ITL, ainsi que de la menace importante que ce contentieux faisait peser sur la continuité de l'exploitation.

À propos de Klarsen

Klarsen est spécialiste du data marketing pour la conquête et l'engagement client. Grâce à ses données qualifiées et ses technologies propriétaires, il permet à ses clients d'augmenter leurs performances marketing et leur chiffre d'affaires. Klarsen est propriétaire de DAFI (solution ERP) et d'ITL (acteur de référence de la vente à distance).

Retrouvez toute l'information financière de Klarsen sur www.klarsen.com

Contact Communication Financière : investisseurs@klarsen.com — Éligible PEA-PME

Listing Sponsor : Champeil – contact@champeil.com